



- **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** -

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales de vente, et les conditions dans lesquelles E-SI doit concevoir et/ou réaliser une prestation dont les détails sont mentionnés et budgétés dans le bon de commande.

Article 2 - Acceptation d'une commande

Une commande est considérée acceptée lorsque E-SI a reçu, dûment daté et signé, le 2nd exemplaire du devis, celui-ci faisant office de bon de commande. Les conditions générales suivantes sont applicables à toute commande de prestation acceptée par notre agence. Toute modification de la commande (dont le détail figure sur le bon de commande et/ou sur le Cahier des Charges annexé) fera l'objet d'une nouvelle proposition et ouvrira le cas échéant à une nouvelle facturation.

Article 3 - Conformité-Responsabilité Propriété

3.1. Conformité : Le client dispose d'un délai de 15 jours à partir de la date de livraison, pour faire part à E-SI de ses réclamations sur la conformité de la prestation réalisée (par rapport au cahier des charges si un tel document a été annexé au bon de commande, ou par rapport au bon de commande lui-même). Les points de contestation doivent être explicites et précis, rédigés par écrit, et envoyés en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception à E-SI. Passé ce délai, la conformité au bon de commande et la qualité du travail livré ne pourront plus être contestées. De fait, toute évolution demandée par le client passé ce délai de 15 jours sera facturée selon la proposition tarifaire de E-SI.

3.2 .- Responsabilité : E-SI est soumis à une obligation générale de moyens pour l'ensemble des prestations commandées par le client. En revanche, la responsabilité de E-SI ne saurait en aucun cas être engagée dans les cas suivants : Impossibilité d'intervenir le jour prévu du déploiement, utilisation anormale du matériel par les utilisateurs; intervention(s) sur le système mis en place par une personne non autorisée ou en cas de divulgation à un tiers des mots de passe d'administration des serveurs et/ou autres équipements sensibles; cas de force majeure ; dommages survenus dans le cadre des prestations fournies par un tiers fournisseur ou prestataire, au titre d'un contrat distinct.

Le client s'engage à fournir à E-SI toutes les données nécessaires au bon déroulement du projet ; à ne fournir que des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur ainsi que des documents dont il a obtenu les droits et/ou autorisations d'utilisation et/ou de diffusion. Le client sera seul responsable : du contenu des données de son entreprise ; des incidents de fonctionnement dus à une erreur ou à une négligence de sa part, de ses employés ou sous-traitants ; et, plus généralement, de la conformité à la législation française ainsi que du respect des lois et règlements applicables à son activité de l'ensemble des éléments qu'il fournit ou met en œuvre.

3.3. Propriété : E-SI reste propriétaire de la prestation ayant fait l'objet de la commande jusqu'au paiement intégral du prix convenu sur le bon de commande. En conséquence, E-SI, après une mise en demeure de payer restée infructueuse, se réserve le droit de suspendre le service et/ou objet de la commande.

Article 4 – Modalités financières

4.1. Prix : Pour la prestation demandée, E-SI percevra une rémunération du montant TTC indiqué sur le bon de commande. Le détail du calcul figure également sur le dit bon de commande.

4.2. Modalités de paiement : Le prix est fixé dans le bon de commande. Il est ferme définitif et payable selon les modalités de paiement prévues le cas échéant dans le Bon de Commande et/ou explicitées ci-après :

- Acompte sur le montant TTC de la prestation, pourcentage variable. A régler à la signature du devis, faisant office de bon de commande.
- Versement du solde sur l'ensemble de la prestation lors de la livraison du produit fini ou à 30 jours. Facture jointe à la livraison.

Les paiements sont à adresser à l'ordre de E-SI.

4.3. Clause pénale : Le non-paiement à l'échéance du terme convenu en accord avec le client entraîne l'exigibilité immédiate du solde des sommes dues, majoré d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la créance à titre de dommages et intérêts, sans préjudice des intérêts moratoires et des frais de justice éventuels.

4.4. Intérêts de retard : Toute somme non-payée à l'échéance figurant sur la facture, entraîne des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points.

Article 5 – Confidentialité et Publicité

Le client et E-SI s'engagent à garder confidentielles les informations, et ce de quelque nature qu'elles soient et qu'ils auraient pu recueillir au cours des négociations précontractuelles ainsi qu'au cours de l'exécution du contrat. L'obligation de confidentialité demeurera durant toute la durée de la prestation. Par ailleurs, le client autorise E-SI à utiliser son nom et les prestations effectuées pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale d'une part et à utiliser le savoir-faire acquis à l'occasion de l'exécution des prestations dans le cadre du contrat et effectuer le cas échéant des prestations semblables pour le compte d'autres clients d'autre part.

Article 6 – Livraison / Retard

E-SI s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pour respecter les délais évoqués dans le contrat. Cela étant, il ne pourrait lui être reproché un retard dans l'exécution des prestations si celui-ci est dû à des événements indépendants de sa volonté (rupture de stock, vols chez le transporteur...).

Article 7 – Résiliation - Droit applicable - Règlement des litiges

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, l'autre partie pourra, après envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet dans un délai de trente jours, résilier de plein droit le contrat en tout ou partie.

Un décompte de résiliation sera établi en tenant compte des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Le présent contrat est régi par le droit français. Tout différend relatif au présent contrat, à défaut de règlement amiable, relèvera de la compétence des tribunaux du lieu du siège social de E-SI.